



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
ÉVALUATIONS PROFESSIONNELLES 2020  
ÉVALUATION ORALE SUR LE TRAVAIL PRATIQUE (#3)**

---

**Identification**

Nom et prénom du candidat(e) : \_\_\_\_\_

No d'immatriculation : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse : OUI  NON

**Informations utiles**

Votre formulaire dûment rempli ainsi que votre rapport de projet (travail pratique) signés devront être reçus au secrétariat de l'Ordre **au plus tard le 31 janvier 2020 avant 16 h**, accompagné d'un chèque daté du 1<sup>er</sup> mai 2020 couvrant les frais d'inscription.

**IMPORTANT (Présentation du projet (Travail pratique))**

Vous devez joindre à votre formulaire d'inscription : un rapport comportant une brève description d'une opération d'arpentage visée à l'article 34 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* qui constituera le projet (travail pratique) de l'évaluation orale ainsi que la déclaration relative à l'originalité du travail pratique.

Le rapport doit inclure :

- 1) la nature de l'opération d'arpentage à effectuer, selon l'article 34 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*;
- 2) l'adresse de la propriété;
- 3) le numéro du lot de la propriété;
- 4) la méthode à employer pour l'opération d'arpentage et les étapes de travail;
- 5) l'estimé en temps (minutes) pour réaliser chacune des étapes de l'opération d'arpentage;
- 6) la date et la signature de votre rapport;
- 7) une photo de la propriété, selon le cas (pour les travaux portant sur un certificat de localisation seulement);
- 8) **une photographie** de vous, de type passeport.

**DATE DE REMISE DE VOTRE TRAVAIL PRATIQUE, S'IL EST ACCEPTÉ**

La date limite de la remise des travaux pratiques est le **1<sup>er</sup> mai 2020 avant 16 h**.

\* Voir le document « Instructions pour le projet de réalisation d'une opération visée à l'article 34 ».

**Seuls les travaux pratiques correctement identifiés, en trois (3) copies, dans trois (3) enveloppes distinctes (une copie par enveloppe) seront acceptés. Prendre note que le secrétariat de l'Ordre ne remettra aucun matériel ou enveloppe et ne fera aucune photocopie.**

L'évaluation orale sur le travail pratique porte sur l'évaluation du projet (travail pratique) et sur la connaissance des lois et règlements relatifs à celui-ci.

**Frais d'inscription**

Voir le document intitulé : « **Frais d'inscription (veuillez cocher)** ».



Le candidat ou la candidate doit lire le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* afin de bien comprendre les autres modalités de l'évaluation professionnelle.

### **Déclaration**

En apposant ma signature sur le présent formulaire, je demande à l'Ordre de procéder à mon inscription à l'évaluation orale portant sur le travail pratique, et je confirme avoir lu et compris les informations utiles fournies ci-dessus.

- Je joins au présent formulaire un chèque au montant de \_\_\_\_\_, encaissable le 1<sup>er</sup> mai 2020.
- Je m'engage à payer par carte de crédit ou AccèsD au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2020.

\_\_\_\_\_  
**Signature**

\_\_\_\_\_  
**Date**